

AVIS DE PROMULGATION

AVIS est par les présentes donné que le 7 novembre 2016, le Conseil municipal a adopté :

le Règlement 1022-16 décrétant des travaux de réfection du Rang 3 Ouest et de la route Ritchie pour un montant de 646 074 \$, et pour ce faire un emprunt équivalent, remboursable en 25 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 19 janvier 2017. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 23^e jour de janvier 2017

Céline LeBlanc
Greffière